

AUTORISATIONS D'URBANISME depuis la réforme du 1^{er} MARS 2012

FICHE N°12 Modification de façade (poser un châssis de toit ou une parabole, modifier une ouverture, transformer une devanture, etc...)

Quel formulaire ?

Deux hypothèses :

- Un formulaire de déclaration préalable (DP) cerfa n°13703*02 est nécessaire si les travaux sont réalisés sur une maison individuelle ou sur une annexe de l'habitation
- Un formulaire de déclaration préalable (DP) cerfa n°13404*02 est requis dans le cadre de la transformation d'une devanture relative à une activité professionnelle

Vous pouvez vous procurer le formulaire sur le site gouvernemental au lien suivant : <http://www.service-public.fr/actualites/002365.html>

Quel délai pour obtenir une réponse ?

- 1 mois, à partir du dépôt de la demande (délai de droit commun)
- 2 mois en secteurs protégés (rayon MH, ZPPAUP...)

Nota : dans le mois qui suit le dépôt, la mairie peut notifier au pétitionnaire une demande de pièces complémentaires. Dans ce cas, le délai d'instruction commencera à courir à partir de la réception des pièces manquantes. Le pétitionnaire a 3 mois pour fournir ces pièces sinon il y aura un rejet tacite de sa demande.

Nombre de dossiers ?

- 3 exemplaires dossier complet : imprimé + fiche complémentaire / autres demandeurs (notamment quand il y a plusieurs déclarants, par exemple : Monsieur et Madame, etc...) + documents ci-dessous

Quelles pièces sont à joindre au formulaire de DP ?

- Un plan de situation
- Un extrait cadastral
- Un plan de masse précisant l'implantation de la clôture (plan de la parcelle agrandi à l'échelle au 1/200^{ème} ou 1/500^{ème} avec l'implantation du projet)
- Une photographie en couleur de la façade existante qui va être modifiée
- Une représentation de la façade future (photographie en couleur avec insertion du projet ou croquis de la façade)
- Une note décrivant les travaux envisagés, la nature et la teinte des matériaux utilisés
- Une photographie en couleur permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
- Une photographie en couleur permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Nota : Suivant la nature et la situation du projet (en secteurs protégés, en lotissement, en ZAC, sur le domaine public...) des pièces supplémentaires, figurant dans la liste du bordereau de dépôt, pourront être demandées

Lexique :

MH > Monuments Historiques

ZPPAUP > Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ZAC > Zone d'Aménagement Concerté